



**COMMUNE DE VILLEGOUGE**  
3, Place du Général de GAULLE  
33141 Villegouge

**MISSION DE MAITRISE D'OEUVRE POUR  
L'AMENAGEMENT ET LA SECURISATION DU CENTRE BOURG**

## **REGLEMENT DE LA CONSULTATION**

**Date et heure limites de réception des offres**

**10 décembre 2018 à 18 Heures**

## 1 : Objet et étendue de la consultation

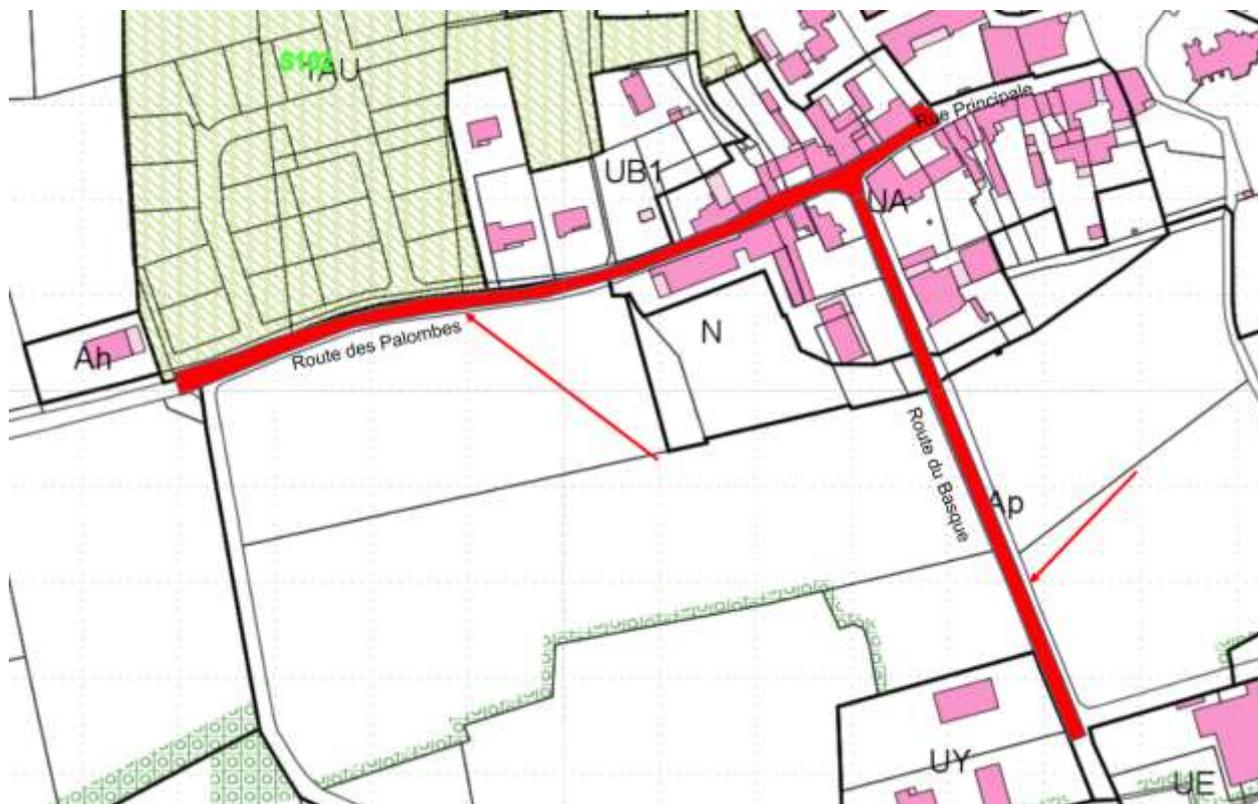
### 1.1 - *Objet de la consultation*

La présente consultation concerne la **Mission de maîtrise d'œuvre pour l'aménagement et la sécurisation du centre bourg de Villegouge** (Gironde).

La commune a engagé en 2018 une étude pré-opérationnelle (CAB2) pour l'aménagement et la restructuration des entrées du bourg, dans l'agglomération. Cette étude a permis d'identifier un certain nombre d'actions à mener en priorité afin de qualifier et sécuriser le cœur de bourg.

L'objectif des travaux est :

- d'aménager partiellement la route des Palombes, la route du Basque et la rue Principale, en procédant à :
  - la création et l'aménagement des trottoirs et du stationnement,
  - l'enfouissement des réseaux secs,
  - la restructuration du réseau d'eaux pluviales
  - la réfection des chaussées,
  - la pose de la signalétique et l'intégration des plantations
- d'améliorer les conditions de sécurité en libérant de l'espace, en organisant et en **sécurisant la circulation** des différents usagers : piétons, PMR, cycles, véhicules à moteur
- de préserver la cohérence entre les voiries déjà reprises et l'aménagement à venir
- de répondre aux préoccupations relatives au développement durable (aspects social, économique, environnemental).



### 1.2 - *Décomposition de la consultation*

Il n'est pas prévu de décomposition en tranche ou en lot.

La mission de maîtrise d'œuvre, au sens du décret n° 93-1268 du 29 novembre 1993, Version consolidée au 18 septembre 2017, comportera les missions suivantes :

- Missions de base :

- ✓ Études d'avant-projet (AVP) ;
  - ✓ Études de projet (PRO) ;
  - ✓ Dossier de Consultation des Entreprises (DCE) ;
  - ✓ Assistance à la passation des Contrats de Travaux (ACT)
  - ✓ VISA des études d'exécution, plan de synthèses (VISA) ;
  - ✓ Direction d'Exécution des contrats de Travaux (DET);
  - ✓ Assistance aux Opérations de Réception (AOR) ;
  - ✓ Dossier des ouvrages exécutés (DOE) ;
  - ✓ Garantie de parfait achèvement (GPA).
- Missions complémentaire optionnelle :
- ✓ Organisation, de Pilotage et de Coordination des travaux (OPC)

**L'étude et la réalisation se feront en coopération avec le SDEEG qui devrait assurer l'effacement des réseaux secs (électriques, téléphoniques et éclairage public) et le centre routier départemental du Libournais.**

Le maître d'œuvre prendra à sa charge la rédaction de tous les comptes rendus de réunion. Pour mémoire le maître d'œuvre doit produire les pièces administratives (RC, AE, CCAP, CCTP, BP, DQE, plans...) et tous autres documents nécessaires à l'étude du dossier par les opérateurs économiques pour la passation des marchés de travaux.

Tous les documents seront fournis en version numérique sur CD ROM (1 ex) ainsi qu'en tirage papier (2 ex).

### **1.3 - Conditions de participation des concurrents**

L'offre, devra indiquer tous les sous-traitants connus lors de son dépôt. Elle devra également indiquer les prestations (et leur montant) dont la sous-traitance est envisagée, la dénomination et la qualité des sous-traitants qui l'exécuteront à la place du titulaire.

En cas de groupement, la forme souhaitée par le pouvoir adjudicateur est un groupement conjoint avec mandataire solidaire.

Les études seront réalisées par une équipe pluridisciplinaire et comprenant les compétences suivantes :

- Infrastructures Routières et VRD,
- Signalisation, petits mobilier urbain
- Enfouissement de réseaux BT, Téléphone, Fibre et éclairage public
- Urbanisme et paysages
- Gestion des marchés publics
- Suivi de travaux et règlement des litiges,
- Organisation et Exploitation sous chantier,
- OPC

En phase chantier, des réunions de chantier hebdomadaires seront à prévoir.

### **1.4 - Contrainte budgétaire**

L'enveloppe prévisionnelle affectée est d'environ trois cents mille euros.

## **2 : Conditions de la consultation**

### **2.1 - Délais d'exécution**

Les délais d'exécution des phases d'études sont à renseigner dans l'acte d'engagement et font partie des critères de jugement des offres.

Les étapes clés envisagées sont (en fonction d'une notification en janvier 2019) :

- Phase d'étude AVP, PRO, DCE pour fin avril 2019
- Consultation des entreprises en mai 2019
- signature des marchés en juin 2019
- début des travaux en septembre 2019

## **2.2 – Variantes et Prestations supplémentaires éventuelles (options)**

Aucune variante n'est autorisée.

## **2.3 - Délai de validité des offres**

Le délai de validité des offres est fixé à **90 jours** à compter de la date limite de réception des offres.

## **2.4 - Mode de règlement du marché et modalités de financement**

Les paiements des prestations de maîtrise d'œuvre, objet du présent marché, seront effectués par mandats administratifs dans un délai de 30 jours à réception de la note d'honoraires.

## **2.5 Autres obligations**

Le maître d'œuvre s'engage dans l'exécution des missions ci-dessus énumérées, à réaliser les aménagements en respect du programme et des contraintes qui y sont fixées.

Le maître de l'ouvrage pourra appliquer des pénalités au maître d'œuvre en cas de non-respect du délai d'exécution des travaux :

En cas de retard dans la réception des travaux, que ce retard soit imputable au maître d'œuvre lui-même ou à une entreprise, et sauf accord écrit du maître d'ouvrage, une pénalité sera exigée du maître d'œuvre.

Cette pénalité sera égale à 200 € (deux cent euros) par jour calendaire de retard.

Néanmoins, cette pénalité ne sera pas applicable si, dans le cas d'un retard imputable à une ou à plusieurs entreprises, le maître d'œuvre établit qu'il a pris les mesures ou sanctions qui s'imposent à l'encontre de l'entreprise, et proposé au maître d'ouvrage les dispositions propres à y remédier.

## **3 : Contenu du dossier de consultation**

Le dossier de consultation du présent marché contient les pièces suivantes :

- Le règlement de la consultation (R.C.)
- Plan et règlement PLU

Ces documents sont disponibles à l'adresse électronique suivante : [www.villegouge.fr](http://www.villegouge.fr) rubrique mairie/marchés publics et urbanisme.

## **4 : Présentation des candidatures et des offres**

Les offres des concurrents seront entièrement rédigées en langue française et exprimées en EURO.

Chaque candidat aura à produire un dossier complet comprenant les pièces suivantes, datées et signées par lui :

### **Pièces de la candidature :**

Les candidats doivent utiliser les formulaires DC1 (lettre de candidature) et DC2 (déclaration du candidat) pour présenter leur candidature. Ces documents sont disponibles gratuitement sur le site [www.economie.gouv.fr](http://www.economie.gouv.fr). Ils contiendront les éléments indiqués ci-dessous :

Les renseignements concernant la situation juridique de l'entreprise tels que prévus à l'article 48 du Décret n°2016-360 du 25 mars 2016 :

- Copie du ou des jugements prononcés, si le candidat est en redressement judiciaire ;
- Déclaration sur l'honneur pour justifier que le candidat n'entre dans aucun des cas des interdictions de soumissionner ;
- Renseignements sur le respect de l'obligation d'emploi mentionnée aux articles L. 5212-1 à L. 5212-11 du Code du travail.

Les renseignements concernant la capacité économique et financière de l'entreprise tels que prévus à l'article 44 du Décret n°2016-360 du 25 mars 2016 :

- Déclaration concernant le chiffre d'affaires global et le chiffre d'affaires concernant les travaux du type de ceux du contrat, réalisés au cours des trois derniers exercices ;
- Déclaration appropriée de banques ou preuve d'une assurance pour les risques professionnels.

Les renseignements concernant les références professionnelles et la capacité technique de l'entreprise tels que prévus à l'article 44 du Décret n°2016-360 du 25 mars 2016 :

- Justificatif de l'inscription au Conseil de l'Ordre des Architectes si besoin ;

- Déclaration indiquant les effectifs moyens annuels du candidat et l'importance du personnel d'encadrement pour chacune des trois dernières années ;
- Liste des prestations de maîtrise d'œuvre exécutées au cours des cinq dernières années, appuyée d'attestations de bonne exécution pour les travaux les plus importants. Ces attestations indiquent le montant, l'époque et le lieu d'exécution des travaux ;
- Indication des titres d'études et professionnels des responsables de prestation de services ou de conduite des travaux de même nature que celle du contrat ;
- Déclaration indiquant l'outillage, le matériel et l'équipement technique dont le candidat dispose pour la réalisation de contrats de même nature.

### **Pièces de l'offre :**

Un projet de marché comprenant :

- L'acte d'engagement (A.E.) et ses annexes : à compléter par les représentants qualifiés des entreprises ayant vocation à être titulaires du contrat ;
- Un mémoire justificatif :
  - des montants de rémunération, avec un tableau de répartition des honoraires entre cotraitants,
  - de la méthodologie d'intervention de l'équipe de maîtrise d'œuvre,
  - des délais d'exécution des différentes phases de conception et de réalisation.
- Les missions complémentaires feront l'objet d'un chiffrage distinct de la mission de maîtrise d'œuvre.

Si l'offre est remise sous forme papier, le dossier contenant les pièces de la candidature sera présenté en :

- 1 exemplaire original sur support papier ;
- 1 copie sur support informatique au format PDF (CD ROM ou clé USB).

Toutes les pièces mentionnées ci-dessus sont obligatoires. Tout dossier incomplet ou non conforme pourra être jugé irrecevable et éliminé. Les candidats ne présentant pas les capacités professionnelles, techniques et financières requises seront écartés.

## **5 : Sélection des candidatures et jugement des offres**

### ***5.1 - Critères de sélection***

La sélection des candidatures sera effectuée, par la Commission communale d'ouverture des offres, au regard des documents à fournir et dans le respect des principes fondamentaux du Décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 selon les critères et la pondération suivants :

- Montant des honoraires (40%)
- Valeur technique de l'offre (60 %) avec la prise en compte des sous critères suivants :
  - Moyens humains et techniques des équipes
  - Compétences réglementaires, et techniques, outils et méthodes mis en œuvre,
  - planification des grandes phases du projet étude et travaux,
  - Expériences et références du mandataire et de l'équipe en opérations de nature similaire

Dans le cas où des erreurs purement matérielles (de multiplication, d'addition ou de report) seraient constatées dans l'offre du candidat, l'entreprise sera invitée à confirmer l'offre rectifiée, en cas de refus, son offre sera éliminée comme non cohérente.

Après analyse des offres, le pouvoir adjudicateur se réserve le droit de procéder à une négociation avec les 2 candidats les mieux disant ayant remis une offre conforme.

### ***5.2 - Suite à donner à la consultation***

Le marché ne pourra être attribué au candidat retenu que sous réserve que celui-ci produise dans un délai de 10 jours à compter de la date d'envoi de la lettre en R.A.R. signée par le pouvoir adjudicateur, les certificats et attestations prévus à l'article 51 du Décret n° 2016-360 du 25 mars 2016. Une attestation d'assurance en cours de validité devra également être produite dans le même délai.

## **6 : Conditions d'envoi ou de remise des offres**

En application des articles 38 à 42 du décret n°2016-360, les réponses électroniques sont autorisées pour la présente publication via la plate-forme de l'Association des Marchés Publics. Certains courriers émanant du pouvoir adjudicateur, comme la demande de documents oubliés, l'invitation à la négociation, la notification du rejet ou l'admission au présent appel d'offre, pourront être transmis aux candidats par voie électronique.

***Par conséquent, chaque candidat veillera à mentionner à l'article « Contractant » de l'acte d'engagement une adresse mail consultée quotidiennement et valide.***

Les candidats peuvent également transmettre leur offre sous pli cacheté portant les mentions :

**Mission de maîtrise d'œuvre pour l'aménagement et la sécurisation du centre bourg de Villegouge**

**NE PAS OUVRIR**

Ce pli doit contenir dans une seule enveloppe, les pièces définies dans le présent document et devra être remis contre récépissé ou, s'il est envoyé par la poste par pli recommandé avec avis de réception postal (prendre une sécurité de plusieurs jours). Il doit parvenir à destination avant la date et l'heure limites de réception des offres indiquées sur la page de garde du présent document et ce, à l'adresse suivante :

Mairie de VILLEGOUGE  
3, Place du Général de GAULLE 33141  
Villegouge

**Avant le lundi 10 décembre 2018**  
**à 18 heures**

Horaires d'ouverture :  
Lundi au vendredi de 8H30 à 12H et de 14H à 18H30 sauf le  
mardi et le mercredi après midi

Le pli qui serait remis ou dont l'avis de réception serait délivré après la date et l'heure limites précitées ainsi que remis sous enveloppe non cachetée, ne sera pas retenu.

## **7 : Renseignements complémentaires**

Pour obtenir tous les renseignements complémentaires qui leur seraient nécessaires au cours de leur étude, les candidats devront faire parvenir une demande écrite à :

Mairie de Villegouge  
3, Place du général de GAULLE  
33141 Villegouge  
Tel : 05 57 84 42 08  
[mairie.villegouge@wanadoo.fr](mailto:mairie.villegouge@wanadoo.fr)